

Les joueurs doivent être licenciés AVANT de jouer en interclubs.
Les licences peuvent être commandées par internet. Il suffit aux responsables de clubs de demander à Eric Mouret de la FFE erick.mouret@free.fr: un identifiant et un mot de passe pour accéder au module fédéral <http://clubs.echecs.asso.fr/>. Ces demandes sont prises en compte instantanément par la FFE avec date et heure de commande. Ceci évite les forfaits administratifs dus aux envois par courrier tardif. La Commission d'Appel Fédérale rejette systématiquement les réclamations pour les licences prises après la première rencontre.